



test de paternité et droits

Par **benji2108**, le 11/01/2011 à 15:31

bonjour,
en fait j'ai eu des relations avec un homme qui a abusé de ma confiance en me mettant enceinte (je sais que la faute ne peut pas être remise que sur lui car je suis responsable de mes actes) et je ne tiens plus à le revoir seulement l'homme en question ne me laisse pas tranquille, il veut le reconnaître mais je n'y tiens pas car ce n'est pas quelqu'un de stable pour élever un enfant (alcool,...). Je me suis un peu renseigné comme je pouvais et apparemment il aurait droit à un recours en justice pour m'obliger à faire un test de paternité une fois l'enfant venu au monde, que puis-je faire et comment ça va se passer si je vais au bout de ma grossesse?
je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes questions car je ne sais plus quoi faire et j'ai vraiment peur de l'issue finale.
bien à vous

Par **Domil**, le 11/01/2011 à 16:01

Il lui suffit d'aller reconnaître l'enfant, même avant sa naissance. Vous ne pouvez RIEN y faire. Si c'est son enfant biologique, aucune action contre lui ne sera couronnée de succès et ça vous coûtera une fortune en frais de justice pour rien.

C'est son enfant, il a le droit d'en être le parent au même titre que vous, en aucun cas, il ne vous a obligé à être enceinte et à accoucher.